

# Diplôme d'État

## Mention **Infirmier en Pratiques Avancées**

### Objectifs

Le diplôme d'état Infirmier en Pratiques Avancées vise à former des auxiliaires médicaux, notamment des infirmiers, pour renforcer la coopération entre professionnels de santé et introduire de nouvelles modalités d'exercice.

Elle permet aux étudiants d'acquérir des compétences étendues nécessaires à un exercice futur de praticien en santé ayant la maîtrise des gestes et d'actes relevant du transfert de compétence médicale.

Le programme comprend deux premiers semestres de tronc commun, suivis de deux semestres de spécialisations dispensés dans l'une des 4 universités co-accréditées de la région AuRA.

- **Mention « Pathologies chroniques stabilisées : prévention et polyopathologies courantes en soins primaires »** : Université Jean Monnet, Université Grenoble Alpes, Université Lyon 1
- **Mention « Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale »** : Université Jean Monnet
- **Mention « Oncologie et hématologie »** : Université Lyon 1
- **Mention « Santé mentale et psychiatrie »** : Université Clermont Auvergne
- **Mention « Urgences »** : Université Jean Monnet, Université Lyon 1

Un stage de deux mois pendant la première année puis un stage de quatre mois pendant la deuxième année viennent compléter l'apprentissage de l'étudiant.

### Référentiel d'activités

- Observation, recueil et interprétation des données dans le cadre du suivi d'un patient dans son domaine d'intervention
- Prescriptions, renouvellement et réalisation d'actes techniques
- Conception, mise en oeuvre et évaluation d'actions de prévention et d'éducation thérapeutique
- Participation à l'organisation du parcours de soins et de santé
- Mise en oeuvre d'actions d'évaluation et d'amélioration de pratiques professionnelles
- Contribution à des études et travaux de recherche

### Compétences

- Évaluer l'état de santé de patients en relais de consultations médicales pour des pathologies identifiées
- Définir et mettre en oeuvre le projet de soins du patient à partir de l'évaluation globale de son état de santé
- Concevoir et mettre en oeuvre des actions de prévention et d'éducation thérapeutique
- Organiser les parcours de soins et de santé de patients en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés
- Mettre en place et conduire des actions d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles en exerçant un *leadership* clinique
- Rechercher, analyser et produire des données professionnelles et scientifiques

### Admission

#### Pré-requis

Être titulaire d'un diplôme d'état d'infirmier assorti de trois ans d'expérience dans l'une des mentions proposées

#### Candidatures

En première année, les candidats doivent faire leur inscription dans leur université de secteur.

En deuxième année, les candidats s'inscrivent dans l'université porteuse de la mention choisie.

### Organisation

#### Durée

2 ans - 120 ECTS

#### Lieux d'enseignement

Facultés de médecine de Saint-Étienne, Grenoble, Lyon 1 ou Clermont-Ferrand

### Contacts

#### Scolarité

04 77 42 14 13

medecine-dsits@univ-st-etienne.fr

**Faculté de Médecine Jacques Lisfranc  
Département Sciences Infirmières et  
Techniques en Santé**

10 rue de la Marandière  
42270 Saint-Priest-en-Jarez

[medecine.univ-st-etienne.fr](http://medecine.univ-st-etienne.fr)



**Plus  
d'informations**  
(programme,  
tarifs...)

# Enseignements

<b>Année 1</b>	ECTS*	<b>Année 2</b>	ECTS
Tronc commun		Spécialisation	
<b>UE Clinique</b>	<b>15</b>	<b>UE Clinique</b>	<b>14</b>
<b>UE Sciences infirmières et pratiques avancées</b>	6	<b>UE Langue vivante</b>	3
<b>UE Responsabilité, éthique, législation et déontologie</b>	3	<b>UE Bases fondamentales</b>	6
<b>UE Langue vivante</b>	3	<b>UE Recherche</b>	3
<b>UE Méthodes de travail</b>	3	<b>UE Parcours de santé</b>	4
<b>UE Clinique</b>	6	<b>UE Stage de 4 mois</b>	24
<b>UE Formation et analyse des pratiques professionnelles</b>	6	<b>UE Mémoire</b>	6
<b>UE Santé publique</b>	6		
<b>UE Recherche</b>	6		

\*Chaque Unité d'Enseignement (UE) donne lieu à une valorisation en ECTS.  
Un ECTS correspond à 25-30 heures de travail effectuées par l'étudiant (présentiel et travail personnel).